



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de
la Ville de Montréal-Est du 29 août 2023 à 18 h 30
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Présence (s) :

Madame Anne St-Laurent, mairesse
Monsieur le conseiller Jean-Paul Dahm - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 3
Monsieur le conseiller Mario Bordeleau - district 4
Monsieur le conseiller Denis Marcil - district 5
Monsieur le conseiller Robert Schloesser - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Colleen McCullough, trésorière et directrice générale adjointe
Me Olivier Pelletier, Greffier-adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE 1.1

Madame Anne St-Laurent, mairesse, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 18 h 30.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

ORDRE DU JOUR 2.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 AOÛT 2023
202308-287** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2023 tel que ci-après reproduit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2023
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 Aucun
- 4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 4.1 Aucun
- 5. RAPPORT DES SERVICES**
 - 5.1 Aucun

6. RÈGLEMENT

6.1 Adoption - règlement 107-2023 - Règlement décrétant une dépense de dix-neuf millions de dollars (19 000 000 \$) et un emprunt de quinze millions de dollars (15 000 000 \$) pour l'acquisition d'un immeuble dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption

7. CONTRAT

7.1 Aucun

8. PERSONNEL

8.1 Aucun

9. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

9.1 Aucun

10. DIVERS

10.1 Aucun

11. AFFAIRE NOUVELLE

11.1 Aucun

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

6.

ADOPTION - RÈGLEMENT 107-2023 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE DIX-NEUF MILLIONS DE DOLLARS (19 000 000 \$) ET UN EMPRUNT DE QUINZE MILLIONS DE DOLLARS (15 000 000 \$) POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE DANS LE CADRE DE L'EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION

202308-288

6.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 107-2023 - Règlement décrétant une dépense de dix-neuf millions de dollars (19 000 000 \$) et un emprunt de quinze millions de dollars (15 000 000 \$) pour l'acquisition d'un immeuble dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

12.

Aucune question n'a été posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

202308-289

13.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Marcil,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De lever la séance à 18 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ANNE ST-LAURENT
Mairesse

OLIVIER PELLETIER
Greffier-adjoint
